

Réponses aux questions posées par l'association Vivre Paris :

QUESTIONS 1 sur l'exercice de son propre pouvoir de police en matière de nuisances sonores nocturnes par la Ville de PARIS :

Question principale 1 a - La mairie de Paris a désormais une police municipale, la DPSP. Jusqu'à présent et malgré le dernier renforcement des effectifs, elle n'a pas joué un rôle majeur dans la lutte contre les nuisances sonores nocturnes liées à l'exploitation d'établissements ou aux phénomènes d'occupation "festive" d'autres espaces publics.

Quelles grandes ou petites mesures promettez-vous de prendre pour qu'il en aille autrement ?

Ce, aussi bien en ce qui concerne les tapages en terrasses autorisées ou hors terrasses autorisées s'agissant des nuisances qui se rapportent à l'activité d'un établissement.

La création d'une véritable Police Municipale n'est pas encore effective. Ce n'est pour l'instant qu'un effet d'annonce de la part de la maire actuelle. Les agents de la DPSP actuellement n'ont ni compétence ni moyens pour régler ce type de problèmes. Leurs horaires limités en journée sont incompatibles avec la lutte contre les nuisances sonores nocturnes qui ne figurent de toute façon pas dans les missions que leur a confié actuellement Anne Hidalgo. Du reste, à peine moins d'une centaine d'agents sont effectivement sur le terrain la nuit pour une ville qui compte plusieurs milliers de cafés bars restaurant et établissement de nuits répartis dans un grand nombre d'arrondissement.

Je propose de créer une **véritable police municipale**, complémentaire de la police nationale, armée, formée, équipée et avec des compétences étendues. Cette **police municipale comptera plus de 5000 agents**, ancrés dans les quartiers. La police municipale sera sectorisée. Elle doit être à la fois une police d'intervention et **une police de voisinage, connue et identifiée par les habitants du quartier.**

Je veux faire de la **lutte contre les nuisances sonores** une de mes priorités. Ce sujet a été complètement ignoré par la mandature actuelle.

Nous proposons également de **quadrupler le nombre de caméras de vidéo-protection** sur la voie publique **avec des capteurs sonores** qui pourront indiquer aux policiers les sources de nuisances dues au bruit et donc où intervenir en temps réel. Nous expérimenterons également la **verbalisation automatique avec des radars sonores** (notamment pour les deux-roues trop sonores), une fois le dispositif pleinement efficace. Les policiers seront eux-mêmes **équipés de sonomètres** afin de mesurer les excès et le cas échéants verbaliser les auteurs.

Questions particulières :

Question 1b - Acceptez-vous de considérer les exploitants des bars et autres établissements de loisirs comme devant répondre des tapages de leurs clients stationnant sur la voie publique et devant leurs établissements, aussi bien assis en terrasse que debout ?

Question 1c - Vous engagez-vous à user de vos pouvoirs en matière d'autorisation de terrasse et notamment supprimer par une méthode de riposte graduée les autorisations de terrasse des établissements dont les exploitations de terrasses créent des nuisances pour le voisinage.

Question 1d - Vous engagez-vous à actionner les agents des différentes directions de la Ville aptes à faire constater les nuisances, ainsi qu'à augmenter les moyens des correspondants de nuit en nombre et en amplitude horaire d'activité ?

Nous nous appuyerons sur la nouvelle police municipale que nous voulons créer. Son action sera plus efficace que celle des correspondants de nuit.

Question 1e : Vous engagez-vous à ne pas prendre de décisions ou contribuer à des décisions qui ont pour effet de développer l'activité nocturne dans des sites proches d'habitations voire même consacrer des quartiers entiers à la fête ?

Quelles mesures préconiserez-vous pour limiter les locations saisonnières ? Quelles mesures envisagez-vous de mettre en oeuvre pour combattre la montée de l'alcoolisme chez les jeunes ? Quelles actions pour améliorer la propreté ?

Augmenter l'offre de logement pour les Parisiens passe inévitablement par la lutte contre les locations touristiques illégales qui pénalisent les habitants et ont un effet inflationniste sur le marché.

Nous doublerons les effectifs dans la lutte contre les locations touristiques illégales et utiliserons tous les fichiers disponibles pour cibler les contrôles. Nous empêcherons aussi de transformer des locaux commerciaux en locations touristiques.

La propreté est une des priorités de mon programme. Tous les détails de mon plan d'actions pour améliorer la propreté sont disponibles en ligne sur mon site de campagne.

Question 1f – Vous engagez-vous à utiliser la SEMAEST pour lutter contre la mono-activité de l'alcool, qui détruit la vie de certains quartiers (ville morte et rideaux de fer baissés pendant la journée, chaos et insécurité en soirée et la nuit) dès lors qu'avec cette société, la Ville dispose d'un instrument pour favoriser la diversité commerciale et vivifier le lien social ?

A Paris, la grande majorité des établissements à débits de boisson respectent leur voisinage. La cohabitation se passe bien, dans le respect, chacun faisant un effort. Malheureusement, certains gérants peu soucieux des riverains rendant la vie impossible. Chacun sait combien la pollution sonore est une problématique prégnante dans les grands centres urbains. L'environnement sonore est pourtant un facteur important de qualité de vie et de santé publique. La surexposition au bruit a des conséquences sanitaires importantes puisque nous perdons en moyenne 8,5 mois d'espérance de vie en bonne santé à cause du bruit.

La multiplication des établissements de nuit est souvent consécutive à la raréfaction des commerces de proximité. C'est pourquoi nous lancerons un plan Marshall pour nos commerçants. Le nombre d'artisans (boulangers, fromagers, poissonniers, métiers d'art, etc.) sera maintenu. La ville utilisera tous les moyens à sa disposition (locaux de la Ville,

préemption, règlement) dans ce but. Nous allons aussi créer un fonds d'urgence pour soutenir les commerçants face aux crises ponctuelles.

QUESTIONS 2 relative aux rapports entre police municipale et préfectorale :

Etes-vous favorable ou non à la création d'une véritable police municipale à Paris ?

Oui comme dit précédemment, nous avons eu l'occasion d'affirmer à de nombreuses reprises notre attachement à la création d'une véritable police municipale formée et armée.

Question principale 2a - Quelles mesures envisagez-vous pour mieux coordonner l'action de la Ville et de la Préfecture de police en ce qui concerne la lutte contre les nuisances sonores nocturnes des quartiers "festifs" ?

Question 2b - Envisagez-vous de prévoir dans une convention avec la Préfecture que les constats d'infractions de la DPSP entrent en ligne de compte dans les procédures de sanction de fermeture administrative préfectorale et que la DPSP sera informée du suivi des dossiers pour lesquels elle fournit des données ?

Question 2c - Envisagez-vous de prévoir par une convention avec la Préfecture une coordination entre les sanctions de l'autorisation de terrasse et la fermeture administrative ?

Question 2d : Envisagez-vous que les adjoints municipaux ou des agents de la mairie puissent émettre des avis critiques contre des sanctions de fermeture administrative décidées par la Préfecture de police ?

Question 2e : (ex 2) - Etes-vous favorable aux arrêtés préfectoraux interdisant la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique hors cas d'exploitation d'une terrasse autorisée par la Ville ?

Si oui, envisagez-vous que la DPSP voie ses fonctions évoluer pour contribuer au respect des arrêtés préfectoraux interdisant la vente et la consommation d'alcool ?

La police municipale devra être présente partout. Les agents seront présents le soir et la nuit, pour sécuriser les rassemblements festifs, amener les personnes en état d'ébriété au poste, faire respecter les arrêtés sur la vente d'alcool, et assurer une présence rassurante. Ces arrêtés sont nécessaires partout où on relève des nuisances dû à l'alcool.

Les agents se déplaceront dans les immeubles d'habitation, pour faire cesser les petits troubles à l'ordre public et les incivilités, en particulier les tapages nocturnes.

Nous créerons un « **conseil de sécurité des Parisiens** », qui fixera les objectifs stratégiques et les engagements vis-à-vis des Parisiens. Il réunira tous les acteurs concernés à l'invitation du maire de Paris : préfecture de Police, acteurs de la sécurité des transports (RATP, SNCF), acteurs de la sécurité privée, les associations et citoyens. Ce conseil sera aussi décliné au niveau de chaque maire d'arrondissement.

C'est dans ce cadre que seront redéfinis et adaptées en fonction des évènements de meilleures coordinations entre forces de sécurité opérant sur Paris et de leurs objectifs.

QUESTION 3 sur le respect du règlement municipal des terrasses et étalages versus circulation des piétons :

La politique municipale met en oeuvre son règlement municipal avec un laxisme dénoncé à chaque rapport de l'IGVP, dont celui de 2018 en dernier lieu : vous engagez-vous à mettre en oeuvre les préconisations de ce rapport, tant sur le plan de l'emprise sur la voie publique que sur celui des moyens du service chargé de la surveillance des exploitations ou encore sur celui des sanctions à mettre en oeuvre en cas de manquements de la part d'un établissement ?

Je me suis engagé à **rendre les trottoirs plus accessibles, plus sûrs**, et en sortir ce qui n'a rien à y faire (comme les trottinettes) et donc mieux réguler l'espace public pour la circulation en toute sécurité des piétons, et notamment des personnes âgées, en situation de handicap et des poussettes.

Nous ferons aussi de la **lutte contre les nuisances sonores une priorité**. Ignorées par la maire sortante, elles sont un véritable fléau pour les riverains. Il faudra pouvoir intervenir rapidement pour constater et sanctionner les comportements.

La **verbalisation des infractions au règlement des étalages et terrasses et des nuisances sonores** a longtemps été très insuffisantes et il est incompréhensible qu'en 2019, le nombre de procès-verbaux a baissé pour des incivilités qui concernent aussi beaucoup la vie nocturne, comme es jets de mégots (-32%) ou les épanchements d'urine (-24%). La présence massive de jour comme de nuit de la Police municipale rectifiera cette situation. Et nous demanderons à modifier la loi pour **multiplier par deux le montant de l'amende pour incivilités**, de 68 à 136 euros.

QUESTION 4 sur la question de l'antériorité :

Un groupe de députés propose de modifier l'article L112-16 du code de la construction et de l'habitation. Si cet amendement était voté, il établirait le principe de la "pré-occupation" ou de l'antériorité. Les habitants, victime du bruit généré par un bar et ses clients ne pourraient plus se plaindre si un établissement génère des nuisances sonores dès lors que le fauteur de trouble sera installé avant l'arrivée de l'habitant victime de ces nuisances. Etes-vous favorable à une telle mesure ?

Je pense qu'il est nécessaire d'insister avant tout sur la **médiation entre riverains et gérants**, et le respect des règles existantes, mal appliquées aujourd'hui, plutôt que de chercher à justifier des nuisances.

Tous les riverains ont le même droit au sommeil et à la tranquillité dans les zones denses. Pacôme Rupin qui est député de Paris et tête de liste à Paris Centre a **proposé de prendre en compte la situation des zones urbaines denses en les excluant de cette mesure**. Il a également fait adopter dans le projet de loi pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique un **amendement qui vise à simplifier la procédure de sanction à l'encontre d'un débit de boisson qui se retrouve en infraction**.